

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 534 Vœu relatif au changement de la dénomination actuelle du Lycée Polyvalent Louis Armand (15e).

Le Conseil de Paris,

Considérant que le Conseil d'Administration du Lycée Polyvalent Louis Armand et le Proviseur ont sollicité la Région Ile de France afin que le lycée Louis Armand, soit dénommé « Lycée des Sciences du Numérique, Louis Armand » ;

Considérant que ce choix est justifié en raison d'une part, de l'enseignement qui y est déjà dispensé, tourné vers le numérique avec des offres de formations telles que la spécialité numérique en STI2D (SIN), le BTS SIO (Système Informatique aux Organisations), le BTS SN (Système numérique, option électronique) et le BAC PRO Système Numérique, et d'autre part, du projet pour la rentrée scolaire prochaine de partenariat avec des entreprises telles que Cisco, Stormshield, Orange ou des Administrations (Défense) afin de créer un BTS SIO (Système Informatique aux Organisations) en initial/alternance en 2e année et une licence PRO « Cybersécurité » en partenariat avec l'IUT Paris Descartes ;

Considérant que, par délibération, le Conseil d'Administration du lycée a émis un avis favorable sur :

- la demande d'ouverture de l'option NSI (Spécialité du numérique en 1ère générale) et SIG (en terminale STMG) ;
- une demande d'ouverture de l'option Informatique et Réseau (IR) en BTS SN et un 2e BTS SIO (Développement web - maintenance des réseaux) ;
- la demande de transfert du BTS ET (Électrotechnique) vers le lycée Raspail.

Sur proposition de Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Daniel-Georges COURTOIS, Jean-Baptiste MENGUY et des élus du groupe « 100 % Paris » ;

Emettent le vœu :

- Que la Maire de Paris soutienne auprès du Conseil Régional d'Ile de France le projet visant à ce que le lycée Polyvalent Louis Armand soit dénommé « Lycée des Sciences du Numérique, Louis Armand ».